



CONCOURS BD 2019-2020 « RECIT POLICIER »

Règlement



Article 1 :

L'association ARCADE à Taninges (74) organise un concours de création BD. Les principaux objectifs de ce concours sont la promotion de la création graphique, de l'écriture et de la lecture ainsi que la valorisation des capacités d'imagination de chacun.

Article 2 :

Le concours est ouvert à tous à partir de 14 ans.

Les membres du jury ne sont pas autorisés à concourir.

Les mineurs devront fournir une autorisation parentale de participation.

Le concours est ouvert du 3 mars 2019 au 31 mars 2020.

Article 3 :

Le thème du concours est « Récit policier ». La bande-dessinée doit être inédite et se présenter sous forme de planches A4 ou A3. Elle doit comporter un titre.

L'auteur **doit s'inspirer de l'image associée au concours (voir annexe 1)** dans sa création (s'en servir sans obligation que l'intrigue se déroule au temps et au lieu indiqué sur la carte postale).

La BD doit être en langue française (ou sans dialogues) et se dérouler sur 1 à 5 planches au maximum, format A4 ou A3, noir et blanc ou couleur.

Article 4 :

Les participants adresseront des photocopies (recto uniquement) de leur création en cinq exemplaires avant le 31 mars 2020 (cachet de la poste faisant foi) à :

Association ARCADE 9, Rue des arcades 74440 TANINGES

Ils mentionneront sur l'enveloppe : « Concours BD 2019-2020 »

Ils joindront obligatoirement à cet envoi leur(s) planche(s) numérisées en 300dpi (mail, CD, clé USB...).

Article 5 :

Les photocopies (ou originaux) envoyées ne seront pas rendues. Les participants ne peuvent envoyer qu'une seule création. Ils peuvent, par contre, participer simultanément au concours littéraire.

Le seul fait de présenter sous son nom une œuvre au concours, implique de la part des participants qu'ils garantissent en être les auteurs.

Article 6 :

Afin de préserver l'anonymat, chaque participant portera sur le bulletin d'inscription figurant sur ce règlement, ses nom, prénom, adresse postale, adresse mail, âge et téléphone en lettres majuscules, ainsi que le titre de la BD présentée. Aucune mention permettant de déterminer l'identité de l'auteur ne doit être portée sur les planches (document présenté au jury).

Article 7 :

Le jury est anonyme et composé d'amateurs, amoureux de la bande-dessinée, du graphisme et/ou de la lecture, membres ou non de l'association ARCADE.

Ce jury décerne en toute indépendance les prix parmi les œuvres présentées. L'originalité de la création graphique et son style peuvent être des critères de jugement. Mais également le déroulé de l'intrigue, la qualité des personnages, la crédibilité de l'ensemble, le rythme du scénario, les détails, descriptions et indices ainsi que le dénouement.

Il ne sera envoyé aucun avis écrit sur les qualités graphiques ou littéraires de la bande-dessinée.

Article 8 :

La proclamation des résultats aura lieu à Taninges, entre fin 2020 et début 2021. Chacun des participants sera prévenu individuellement par mail. La présence des lauréats ou de leurs représentants est souhaitée lors de la cérémonie de remise des prix.

Article 9 :

Les bulletins de participation sont à retirer au siège de l'association ARCADE, 9, Rue des arcades, 74440 TANINGES ou à télécharger sur le site web de la Maison du Patrimoine (www.patrimoine-taninges.fr) page d'accueil rubrique Animations culturelles.

Ils peuvent également être adressés par mail, ainsi que le présent règlement, à toute personne qui en fera la demande en téléphonant au 04 50 89 46 21 (du lundi au vendredi de 15H à 18H et le mercredi et jeudi matin de 10H à 12H) ou par e-mail à arcade6@wanadoo.fr

Le bulletin de participation doit être signé (et contresigné par le représentant légal si le participant est mineur) ainsi que l'engagement sur l'honneur relatif à l'originalité de l'œuvre.

Article 10 :

Les BD sélectionnées par le jury seront éditées sous forme de recueil. Chacune d'entre elles comportera le nom de son auteur.

L'association ARCADE se réserve le droit de refuser la publication de certaines créations, notamment en cas d'atteinte aux droits de la personne.

Les frais d'édition seront entièrement pris en charge par l'association ARCADE. Les recueils (tirage maximum 100 exemplaires) seront mis en vente par l'association ARCADE au seul bénéfice de celle-ci.

La promotion de la création graphique et de l'écriture, la découverte de nouveaux illustrateurs/ auteurs et la possibilité pour eux de se faire connaître au public étant les principaux objectifs de ce concours, il ne sera en aucun cas possible aux participants de prétendre à percevoir des droits d'auteur.

La publication des œuvres sera subordonnée à l'acceptation par l'illustrateur/auteur des conditions fixées par ce contrat.

Article 11 :

Aucun recours fondé sur les conditions de déroulement du concours, son organisation ou ses résultats ne sera admis. Le seul fait de poser sa candidature implique l'acceptation intégrale du présent règlement. Tout candidat ne respectant pas ce règlement sera déclaré hors concours. A tout moment, l'association ARCADE se réserve le droit d'annuler ce concours notamment en cas de faible participation.

ANNEXE 1 : IMAGE associée au concours BD « Récit Policier »

Tél : 04 50 89 46 21 E-mail : arcade6@wanadoo.fr / www.patrimoine-taninges.fr



NB : L'auteur s'inspire de l'image ci-dessus, associée au concours, dans sa création (s'en servir sans obligation que l'intrigue se déroule au temps et lieu indiqué sur la carte postale).

Il est possible d'intégrer l'image telle quelle dans la création.

Il est aussi possible de l'utiliser partiellement (élément détourné, recadrage,...).

Il est enfin possible de simplement évoquer certains éléments ou de s'imprégner de l'atmosphère sans prendre en compte tout ce qui apparaît sur l'image.



CONCOURS BD
« RECIT POLICIER »

BULLETIN DE PARTICIPATION
(À compléter en lettres majuscules)

NOM ET PRENOM :

Date de naissance :

Titre de l'œuvre :

Adresse :

Téléphone :

Adresse mail :

Comment avez-vous connu ce concours ? :



ATTESTATION ET ENGAGEMENT

Concours BD 2019-2020

« Récit policier ».

Je déclare sur l'honneur que la BD que j'adresse à l'association ARCADE dans le cadre du « Concours BD » est une œuvre originale, et que j'en suis le véritable auteur/illustrateur.

J'ai pris connaissance du règlement et j'en accepte toutes les conditions.

Si ma bande-dessinée est sélectionnée par le jury, j'accepte que celle-ci soit publiée dans un recueil. Les frais de cette parution seront pris en charge par l'association ARCADE qui pour couvrir ces mêmes frais mettra ce recueil en vente, au prix de son choix. Je m'engage donc à ne pas réclamer de droits d'auteur sur ces exemplaires.

Si une réédition était envisagée, un nouveau contrat serait établi entre l'association ARCADE et les auteurs édités.

Date et signature :